

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Actes : 1.1 Marché public

N° 2022-25-10-0008

Nombre de conseillers :

-en exercice :13

-présents : 11

-votants : 12 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PLAZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Florence GAUTHIER

Date de convocation : 17/10/2022

PRESENTS : GAUTHIER Florence, CROUZEL Denis, ROUSSARIE Marie-Claude, DELBARY Thierry, CHARLET Jean-François, BLAIGNE Liliane, COURTAT-GUASCO Monique, DEWINNE Arnaud, DUFOUR Bernard, MONTEIL Jérôme, BOURLES Nicole.

EXCUSES: DELBOS Odile (Procuration à D. CROUZEL), DOLEAC Christian

M. DUFOUR Bernard a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT N°2 au marché du 20/11/2021 Lot 1 de la tranche ferme Eglise Phase IV

Madame le Maire donne la parole à M. Denis CROUZEL,

M. CROUZEL expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de faire des reprises de maçonneries sur arases de la Chapelle Segonzac. Donne lecture du devis présenté par l'entreprise LES COMPAGNONS REUNIS et de l'avenant n°2 pour ces compléments de travaux pour un montant de 2 465.20 € HT soit 2 958.24 € TTC.

PRECISE que le montant total du lot 1 de la tranche ferme est porté à 105 766.65 € HT soit 126 919.98 TTC, au lieu de 103 301.45 € HT soit 123 961.74 € TTC.

Madame le Maire reprend la parole et demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de 2022,

DECIDE de conclure l'avenant n°2 modifiant le montant du lot 1 de la tranche ferme de la phase IV des travaux de restauration de l'église dans les termes ci-dessus cités.

PRECISE qu'il sera annexé à la présente délibération ;

- L'avenant n°2.

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Fait et délibéré, le même jour mois et an que ci-dessus

Certifie exécutoire

Reçu en Sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire

Florence GAUTHIER

Le Maire

Florence GAUTHIER

